

BATTONS-NOUS POUR NE PAS MOURIR AVANT LA RETRAITE !

GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT DE LA RÉFORME

Arrêtons le pays et ne le laissons pas redémarrer avant le retrait de cette réforme !

Car c'est nous travailleur·euses, qui produisons les richesses et faisons tourner le pays. Rejoignez les millions de salarié·es, étudiant·es, lycéen·nes, précaires, privé·es d'emplois et retraité·es qui se mobilisent depuis presque deux mois !

MÉTRO BOULOT CAVEAU

Dans les métiers pénibles, beaucoup décèdent avant de pouvoir profiter de leur retraite. Cel·eux qui ont la chance d'y parvenir ne sont plus forcément en bonne santé; iels le seront encore moins si on laisse passer cette réforme meurtrière. Ne leur donnons pas 2 ans de plus !

PROFITS DU CAC 40

Durant le covid, ce sont les travailleur·euses «premi·ères de corvée», français·es ou étrang·ères, qui ont fait tourner le pays, qui ont subi la crise sanitaire de plein fouet. Pendant ce temps les actionnaires se sont goinfrés avec des dividendes record alimentés avec les aides de l'état.

RÉFORME SEXISTE, GRÈVE FÉMINISTE

Cette réforme accentue encore les inégalités femmes-hommes, alors que les femmes représentent déjà 70% des personnes précaires.

Au quotidien, les femmes et minorité de genres subissent déjà des discriminations, des violences sexistes et sexuelles mais aussi économiques: petits salaires, temps partiels imposés, corvées quotidiennes et travail non rémunéré plus généralement.

Le dimanche 19 mars à partir de 10h, l'intersyndicale de Massy appelle à une manifestation sur Palaiseau au départ de rue de l'ancienne gare militaire (face à la pharmacie) jusqu'à la place du marché.
Soyons nombreux·ses pour exiger de meilleurs salaires et le retrait de cette réforme injuste !!

Pour soutenir les grévistes, participez aux différentes caisses de grèves existantes. Grâce à la contribution des massicois·es (montant?) ont été récoltés pour aider les travailleur·euses en luttes.

Sans solidarités on ne peut pas gagner !

LA GRÈVE : C'EST QUOI ET COMMENT FAIRE ?

La grève, c'est un droit constitutionnel. Elle consiste à stopper son travail pour n'importe quelle durée : une heure, un jour, une semaine. Un débrayage d'une heure, c'est aussi faire grève !

Votre employeur ne peut pas vous retirer plus que votre temps d'arrêt : si vous êtes au smic et que vous faites un débrayage d'une heure, vous perdrez 11,27 euros de salaire net.

Seule la grève fera reculer le gouvernement. C'est elle qui nous a permis de gagner nos acquis sociaux : sécurité sociale, retraite par répartition, congés payés... Une heure de travail en moins, c'est une heure de bénéfice en moins pour nos patrons !

TOUS.TES LES TRAVAILLEUR.EUSE DU PRIVÉ PEUVENT FAIRE GRÈVE

car les syndicats ont déposé des préavis de grève nationaux. Bien que vous ne soyez pas obligé·es, n'hésitez pas à vous déclarer gréviste auprès de votre patron, un simple mail ou message suffit !

Pour les travailleur·euses du public ou du privé remplissant des missions de service public, contactez votre syndicat pour connaître vos modalités de grève !

